

DÉLIBÉRATION n° CA-15-03-2024-08 DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Séance du 15 mars 2024

Capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle
Année universitaire 2024-2025

Le Conseil d'administration

- Vu le code de l'éducation, notamment les articles L. 612-3, L. 613-1 et L. 712-3 ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 modifiant l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;
- Vu les accréditations de l'université de Poitiers par le ministère en vue de la délivrance de diplômes ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu le règlement intérieur de l'université de Poitiers ;
- Vu l'avis n° CFVU 20240215_03 de la Commission de la formation et de la vie universitaire en date du 15 février 2024 portant avis favorable à l'unanimité aux capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2024-2025 ;
- Vu le document adressé au Conseil d'administration ;
- Vu la proposition présentée en Conseil d'administration ;

Après en avoir délibéré,

ADOPTE

Article 1^{er} : Dispositif

Les capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2024-2025 sont approuvées, conformément à l'annexe à la présente délibération.

Article 2 : Décompte des voix

La présente délibération et son annexe sont adoptées à l'unanimité.

Fait à Poitiers, le 15 mars 2024
La Présidente de l'université de Poitiers,
Présidente du Conseil d'administration,

Virginie LAVAL

Transmis à Madame la Rectrice de la région académique Nouvelle-Aquitaine, Rectrice de l'Académie de Bordeaux, Chancelière des Universités, le 29/03/2024

Entrée en vigueur le jour de sa publication au *Recueil des actes administratifs* de l'université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente. Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux. Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposerez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.
- soit un recours contentieux devant le tribunal administratif territorialement compétent, dans le délai de deux mois à compter de la notification ou de la publication du présent acte.

Depuis le 1^{er} décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr
Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

CFVU du 15 février 2024

Avis n° CFVU 20240215_03 – Capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2024-2025

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'université de Poitiers ;
- Vu les propositions de la Vice-présidente Formation, Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire ;
- Vu l'arrêté du 22 janvier 2014 modifié, fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master ;
- Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;
- Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Avis n° CFVU 20240215_03 – Capacités d'accueil pour l'accès en licence professionnelle pour l'année universitaire 2024-2025

Proposition soumise à avis des membres de la CFVU avant délibération du CA du 02/02/2024

Pour l'entrée en licence professionnelle en 2024-2025, les capacités d'accueil sont celles décrites dans l'annexe jointe.

Avis favorable de la CFVU avant délibération du CA.

Décompte des votants : 30

Suffrages exprimés : 30

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

Fait à Poitiers, le 15/02/2024

La Présidente de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire,

Noëlle DUPORT

Entrée en vigueur le lendemain de sa publication au Recueil des actes administratifs de l'Université de Poitiers.

Voies et délais de recours

Si vous estimez que cet acte est irrégulier, vous pouvez former :

- Soit un recours administratif, qui peut prendre la forme d'un recours gracieux, devant l'auteur de l'acte ou celle d'un recours hiérarchique devant l'autorité hiérarchique compétente.

Ce recours administratif doit être présenté dans les deux mois à compter de la notification du présent acte si vous souhaitez pouvoir former un recours contentieux contre une décision de rejet de votre recours gracieux. Celui-ci est réputé rejeté si vous n'avez pas reçu de réponse dans les deux mois suivant sa réception par l'administration. Vous disposez alors de deux mois pour former un recours contentieux.

Si une décision expresse vous est notifiée dans les quatre mois suivant la réception de votre recours gracieux par l'administration, vous disposez alors d'un délai de deux mois, à compter de la notification de cette décision expresse, pour former un recours contentieux.

- Soit un recours contentieux devant le Tribunal administratif compétent, à savoir, dans le ressort duquel se trouve le siège de votre établissement d'affectation, dans le délai de deux mois à compter de la notification du présent acte.



Depuis le 1er décembre 2018, vous pouvez également déposer votre recours juridictionnel sur l'application internet Télérecours citoyens, en suivant les instructions disponibles à l'adresse suivante : www.telerecours.fr. Dans ce cas, vous n'avez pas à produire de copies de votre recours et vous êtes assurés d'un enregistrement immédiat, sans délai d'acheminement.

LICENCES PROFESSIONNELLES : Capacités - Modalités de recrutement - Pièces justificatives

Année universitaire 2024-2025

"Annexe Licences Professionnelles" CFVU du 15/02/24

Composante	Mention	Parcours	Capacité 23-24	Inscrits 23-24 au 05/01/2024	Pièces justificatives établissement	Capacité 24-25	Variation n-1	Modalité de recrutement	Pièces justificatives
901 Droit	ACTIVITES JURIDIQUES : METIERS DU DROIT PRIVE	Droit et commerce des vins et spiritueux	20	14	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
901 Droit	METIERS DU NOTARIAT		22	20	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	22	0%	Admission : sur dossier	Néant
904 SFA	METIERS DE LA PROTECTION ET DE LA GESTION DE L'ENVIRONNEMENT	Usages et Qualité des Eaux	20	20	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admission : sur dossier	Néant
904 SFA	METIERS DE L'INDUSTRIE : MECATRONIQUE, ROBOTIQUE	Automatismes et Robotique	20	20	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
904 SFA	METIERS DE L'INFORMATIQUE : CONCEPTION, DEVELOPPEMENT ET TEST DE LOGICIELS	Technologies logicielles pour le Web et les Terminals Mobiles	20	15	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
906 SHA	AGRONOMIE	Agricultures, terroirs et territoires : conseil et développement	20	12	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
906 SHA	AGRONOMIE (Antilles)	Agricultures, terroirs et territoires : conseil et développement	20	2	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	20	0%	Admissibilité : sur dossier Admission : sur entretien (présentiel ou distanciel)	Néant
906 SHA	INTERVENTION SOCIALE : ACCOMPAGNEMENT SOCIAL		25	23	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	23	-8%	Admission : sur dossier	Néant
907 IAE	COMMERCE ET DISTRIBUTION (Poitiers)		40	16	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	non ouvert en 2024-2025			
920 IUT Poitiers	ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGE DE CLIENTELE		28	21	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	28	0%	Admission : sur dossier	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours
920 IUT Poitiers	SECURITE DES BIENS ET DES PERSONNES	Protection Civile et Sécurité des Populations	24	14	- Les diplômes, - Relevés de notes, - Certificats permettant d'apprécier la nature et le niveau des études suivies depuis le baccalauréat inclus (y compris les résultats définitifs ou partiels de l'année en cours) - Un courrier exposant les motivations et le projet professionnel - Un curriculum Vitae - Photocopie de la carte d'identité ou du passeport	24	0%	Admission : sur dossier	Avis/Appréciations pour la poursuite d'études du responsable de la formation en cours
			259	177		217	-16%		

Les formations par alternance sont sous réserve d'obtention d'un contrat d'alternance